





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL Nr 3050

Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TE	3T existant	te	
N° de rapport : 23 / 1.1.1.1.1.1.1.0.4				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique	1 . 11 1	10-6	01 00 52	
Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres ☐ autres ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	TCAV	7 500	6 de fel	
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique Type d'habitation commaison appartement autres code FAN de l'installation : Code FAN de l'inst	,,		***********	
Personne sur place :	16			
Adresse de la visite :	860.7	e PING	Tok	
Date de visite :	ient :	Na		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 b	is 🛭 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation Protection générale du branche				
	ombre de circ	uits terminau	x: /2	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	-			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	11		<i>y</i>	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω / ν τ	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	duel de l'agen	t SOCOTEC E	BELGIUM asbl.	
Manquements / Notes :				
Voir ANNEXE,				
un a a a a a a a a a a a a a a a a a a a				

Conclusion:			ול	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à	effectuer S	
dans le delai prescrit par la réglementation en vigueur.			18/6	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à				
exécuter par le même organisme après mise en conformité par la terme de 18	mois apres s	signature de i	acte de	
vente.	en complém	entaire est à	evécuter 0	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
par le meme organisme en vue de completer le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : / Nom et visa du demandeur pour réception :				
I L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception : Nom et visa du demandeur pour réception :				

3(fr)/0215 - V8

CUFFARO Domenico

SOCOTEC





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTACLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0133 23/11 1214/04	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: A Desponde de plans de securité. A Desponde de plans de securité. A Une l'objence de plan elect. Mons de prouvais de l'installe l'année de securité. A Desponde de plans de securité. A Desponde de plans de securité. A Desponde de l'installe securité.	
Shap de artaine citains of Albrena du Sectionnem de Terre	